

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Conseil municipal du 24 mai 2023

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Date de convocation : 15/05/2023

Présents : Marc ADIVEZE, Myriam DELL'AVANZATA, Armand CATHALA, Fabrice GIACOMIN, Michel BRIEU, Brigitte DAZZAN, Patrice CLASERT, Jérôme GAZANIOL, Carole BLAIS, Pascal FERRIER, Leïla NAUDY.

Absents : Rose-Marie MOREL (excusée), Michelle SOULAYRAC (excusée), Jean-Joseph LAMOUREUX (excusé), Josiane LALANNE (excusée).

Pouvoirs : Rose-Marie MOREL à Armand CATHALA, Michelle SOULAYRAC à Fabrice GIACOMIN, Jean-Joseph LAMOUREUX à Marc ADIVEZE, Josiane LALANNE.

Secrétaire de séance : Leïla NAUDY.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance a désigné Leïla NAUDY comme secrétaire de séance qui a ensuite fait l'appel des conseillers présents et des pouvoirs. Monsieur le Maire a pu constater que le quorum était atteint et que le conseil municipal pouvait donc délibérer valablement.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Il est proposé :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023.

Présents : 11 / Votants : 15 / Pour : 15 / Absentions : 0 / Contre : 0

2. DEMANDE DE FINANCEMENT A L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX (TRANCHE 1.5)

Il est exposé :

La commune d'Alairac est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique et énergétique et a initié plusieurs démarches en ce sens : rénovation de l'éclairage public (initiée en 2017 et toujours en cours), certification « zéro-phyto » (obtenue en 2021), prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques dans les projets communaux.

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux s'inscrit à la fois comme une suite logique de ce programme pluriannuel et comme le projet principal de l'exercice 2023. Les sites concernés par cette opération sont les suivants : l'école élémentaire, la garderie et l'école maternelle et l'hôtel de ville.

La présente phase 1.5 de ces travaux comprend le relamping de ces bâtiments en LED, le renforcement de l'isolation de la toiture de l'école élémentaire et de la garderie, le remplacement des portes d'entrée de l'école élémentaire et la création d'un sas et d'une cloison thermique à l'accueil de l'hôtel de ville. Le coût total du projet est estimé à 79 989.00 € HT.

Il est proposé :

- D'approuver le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire, de la garderie, de l'école maternelle et de l'hôtel de ville.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 80% du montant total hors-taxes du projet et à signer tous les documents afférents.

Présents : 11 / Votants : 15 / Pour : 15 / Absentions : 0 / Contre : 0

3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX (TRANCHE 1) AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AUDE

Il est rappelé :

La commune d'Alairac a déposé une demande de financement auprès du Département de l'Aude pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (tranche 1) à hauteur de 30% du montant total hors-taxa des travaux.

Il est exposé :

La commission permanente du Département de l'Aude, réunie en session ordinaire le 28 avril 2023, a accordé une subvention de 53 000.00 € à ce projet, correspondant à 30% du montant hors-taxa du projet (réévalué à 177 240.00 € HT après réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments concernés).

Il convient donc d'acter les modalités de cette décision par une convention de financement avec le Département de l'Aude.

Il est proposé :

- D'approuver la convention de financement du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux avec le Département de l'Aude.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

Présents : 11 / Votants : 15 / Pour : 15 / Absentions : 0 / Contre : 0

4. DECISION MODIFICATIVE N°1

Il est exposé :

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de certains comptes, des virements de crédits dans les sections fonctionnement et investissement sont nécessaires.

Il est proposé :

- D'autoriser les virements de crédits détaillés ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6588 – Autres charges de gestion courante		9 983.02 €		
023 – Virement section investissement	9 983.02 €			
S/total Fonctionnement	9 983.02 €	9 983.02 €	0.00 €	0.00 €
021 – Virement section fonctionnement	9 983.02 €			
1068 – Exc. de fonctionnement capitalisés		9 983.02 €		
S/total Investissement	9 983.02 €	9 983.02 €	0.00 €	0.00 €

Présents : 11 / Votants : 15 / Pour : 15 / Absentions : 0 / Contre : 0

5. POINT SUR L'INAUGURATION DE LA MAISON DES JEUNES, DES PAPYLOFTS ET DE L'ESPACE ARTS ET RENCONTRES

- La fête des associations 2023 est prévue le samedi 9 septembre.
- A cette occasion, Monsieur le Maire souhaite inaugurer plusieurs réalisations importantes sur la commune : la maison des jeunes, les papylofts et l'Espace Arts et Rencontres.
- De nombreux partenaires financiers et institutionnels sont conviés à cette cérémonie au premier rang desquels le Préfet de l'Aude, la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, la Présidente de la Région Occitanie Midi-Pyrénées, les entreprises ayant travaillé sur le chantier, l'architecte, etc.
- Myriam DELL'AVANZATA, 1^{ère} adjointe au Maire, est chargée de l'organisation de cet évènement en lien avec la commission « Vie associative / Bien-vivre ensemble ».
- Une première réunion de travail de la commission s'est tenue le 22 mai courant afin de définir les premiers contours de l'organisation de cette importante journée.
- La prochaine réunion de préparation est prévue le 12 juin.
- Il est proposé d'inclure les jeunes de la salle ados et de les faire participer à cette manifestation (il conviendra d'en informer le directeur de la salle ados en amont afin qu'il puisse les sensibiliser durant les vacances d'été).

6. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches engagées face au problème du Docteur LE BARS :
 - o Monsieur le Maire a rencontré il y a environ 1 mois le Directeur de la CPAM pour lui demander de trouver un remplaçant, ce qui aujourd'hui semble compliqué sur tout le département.
 - o Devant les problèmes rencontrés par les Alairacois patients du Docteur LE BARS, qui est en arrêt maladie depuis plusieurs mois, Monsieur le Maire a organisé une réunion avec plusieurs partenaires pour étudier la situation et tenter de trouver des solutions, bien que cela ne soit pas une compétence municipale.
 - o A la demande de Monsieur le Maire, une réunion s'est tenue en mairie ce jour avec le Docteur LE BARS, le directeur de la CPAM Antoine BOURDON, le directeur-adjoint délégué de la CPAM Christophe VESSIERE et la responsable santé de Carcassonne Agglo Marie-Ange FONTAINE.
 - o La municipalité a mis l'accent sur sa préoccupation et sur la volonté d'aider au maximum le Docteur LE BARS à reprendre son activité dans des conditions optimales.
- Appel à projets pour le développement économique et touristique de la commune :
 - o Un grand projet de développement économique et touristique, en lien avec les partenaires institutionnels (Carcassonne Agglo, Département de l'Aude, ...), les acteurs économiques du territoire et les différents porteurs de projets de la commune.
 - o Une première réunion de lancement s'est tenue avec les services de Carcassonne Agglo le 20 mars dernier.
 - o Une autre réunion, à laquelle seront cette fois-ci conviés les porteurs de projet de la commune, se déroulera le 30/05/2023 en mairie.
 - o Myriam DELL'AVANZATA est chargée de l'animation de ce projet.
- Manifestations à venir :
 - o Dimanche 28 mai : course de motocross (à partir de 9h)
 - o Samedi 3 juin : repas dansant du temps libre (à 12h) / concert de l'ensemble vocal Baci (à 18h)
 - o Samedi 10 juin : rallye 2023 des circulades (à partir de 14h) / repas (à 20h)
 - o Dimanche 11 juin : vide-grenier de l'école (à partir de 8h)
 - o Samedi 17 juin : concours de pétanque (à 14h) / fête de la musique (à 19h)
 - o Mardi 18 juillet : cinéma en plein air organisé par l'Accueil de Loisirs des Ados (à partir de 21h)
 - o Du vendredi 28 au lundi 31 juillet : fête locale

La séance est levée à 20h15.

<p>Le présent procès-verbal a été affiché le 26/05/2023 au secrétariat de Mairie.</p>
--